



LA DÉCADE

LA LETTRE DU CERCLE JEAN-BAPTISTE SAY

“Les lumières et la morale sont aussi nécessaires au maintien de la République que le fut le courage pour la conquérir.”



JE PARTAGE
LA DÉCADE

J'ABONNE UN AMI!

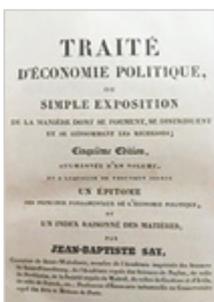
CLIQUEZ ICI



Il nous l'avait bien dit

Octobre 2023

Contributions publiques et spoliation



Alors que commence la discussion de la Loi de finances pour 2024, il n'est pas inutile de repenser au sens, à la nécessité et aux nuisances économiques de l'impôt. Et d'évaluer son rôle dans le développement ou la régression de la prospérité collective.

« Ce serait en vain que les lois consacraient la propriété, si le gouvernement ne savait pas faire respecter les lois, s'il était au-dessus de son pouvoir de réprimer le brigandage ; s'il l'exerçait lui-même ; si la complication des dispositions législatives et les subtilités de la chicane rendaient tout le monde incertain dans sa possession. On peut dire que la propriété n'existe que là où elle existe non seulement en droit, mais de fait. (...) Il n'y a point de propriété assurée partout où un despote peut s'emparer sans leur consentement, de la propriété de ses sujets.

La propriété n'est guère plus assurée lorsque le consentement n'est qu'illusoire. (...) Les contributions publiques, même lorsqu'elles sont consenties par la nation, sont une violation des propriétés, puisqu'on ne peut lever des valeurs qu'en les prenant sur celles qu'ont produites les terres, les capitaux et l'industrie des particuliers ; ainsi toutes les fois qu'elles excèdent la somme indispensable pour la conservation de la société, il est permis de les considérer comme une spoliation. »

Traité d'économie politique 1841, livre I. Publié dans la Décade d'octobre 2017

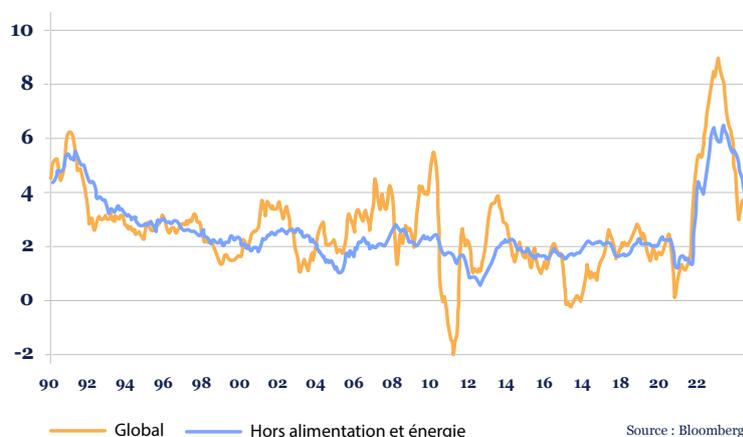
Analyse économique

Octobre 2023

Inflation : où en sommes-nous ?

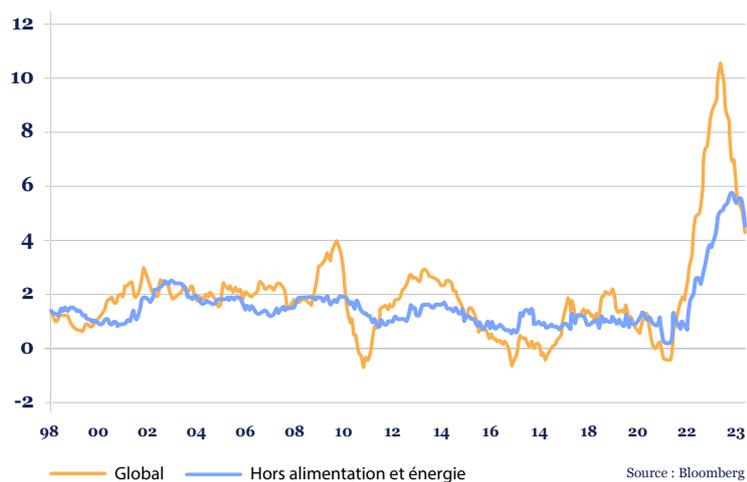
En décembre dernier, La Décade faisait un premier point sur la poussée actuelle d'inflation, principalement concentré sur les États-Unis. Vu d'aujourd'hui, l'inflation américaine semble en voie de normalisation. Si l'inflation hors alimentation et énergie maintient sur les prochains mois son niveau moyen des trois derniers mois, elle devrait converger vers les 3% selon l'indice des prix à la consommation, ou vers 2,5% sur le déflateur de la consommation hors alimentation et énergie, la mesure préférée de la Réserve Fédérale. C'est mieux que les 6% atteints en octobre 2022, mais sans doute encore trop aux yeux de la banque centrale américaine qui va donc maintenir la pression des taux élevés pour juguler les pressions inflationnistes. Mais ce début de désinflation devrait l'amener à se contenter de maintenir ses taux au niveau actuel sans les remonter davantage.

États-Unis : indice des prix à la consommation, glissement annuel



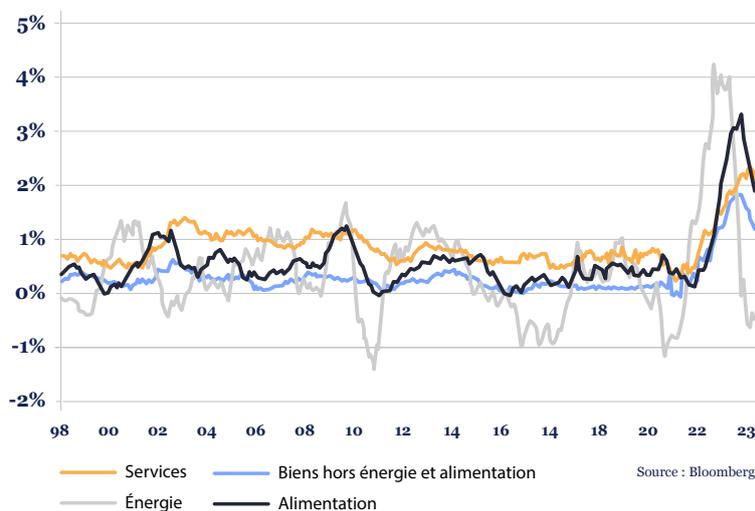
En Europe, on observe des progrès mais plus récents et plus faibles. Après avoir dépassé les 10% il y a un an, l'inflation globale en Europe a nettement reflué pour atteindre les 4,3% en septembre dernier. Hors alimentation et énergie, l'inflation a culminé à 5,6% en avril dernier, donc bien après le pic des États-Unis et elle s'établissait encore à 4,5% en septembre.

Zone euro : inflation en glissement sur un an



Il est toujours intéressant de décomposer l'indice des prix pour comprendre d'où vient l'inflation. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'inflation en Europe a d'abord été tirée par les prix de l'énergie, puis par l'alimentation.

Zone euro : contributions à l'inflation sur un an



Mais sur les derniers mois, les prix de l'énergie contribuent négativement à l'inflation et l'alimentation est en phase de net ralentissement. En effet si l'on regarde l'indice des prix de l'alimentation en niveau, il semble s'être stabilisé après une forte hausse entre fin 2021 et cet été.

Zone euro : indice des prix de l'alimentation,
corrige des variations saisonnières



Source : Bloomberg

Mais l'essentiel se jouera sur l'inflation hors alimentation et énergie. Celle-ci a commencé à ralentir, mais comme aux États-Unis, la prolongation du rythme récent ferait converger l'inflation sur un an vers 2,8%, un niveau toujours trop élevé pour la BCE. Car les prix des services ont moins reflué et risquent d'être entraînés par la hausse des salaires.

Pour résumer, l'inflation a bien commencé à ralentir et elle devrait continuer à le faire. Mais la tendance récente est encore trop élevée pour que les banques centrales se sentent totalement rassurées sur la convergence des chiffres vers leur cible.

Reçu 10/10

Octobre 2023

Pierre Gattaz : « Enthousiasmez-vous ! »

Éditions du Rocher



Voilà qui est plus engageant que l'« Indignez-vous » de Stéphane Hessel en 2010 qui ne menait finalement à rien. À la simple leçon de morale, Pierre Gattaz oppose une morale de progrès et d'engagement. Il dirige depuis 1992 l'entreprise familiale Radiall, entreprise industrielle internationale, seule survivante en France dans son secteur des connecteurs pour l'aéronautique, les télécoms et l'industrie. Il a dirigé le Medef de 2013 à 2018 avant de présider BusinessEurope (fédération européenne des syndicats patronaux) et a lancé Y Croire et Agir, association qui accompagne les déclassés pour reprendre le travail dans les zones paupérisées. Il a depuis quelques années développé le château de Sannes en Lubéron qui ajoute une expérience de vigneron à ses multiples activités. Lucide sur nos faiblesses collectives, Gattaz invite à l'optimisme, à l'action, à l'entrepreneuriat, bref à la valorisation de nos ressources. Son témoignage vient remettre

l'entreprise au cœur des structures d'intégration sociale, la prospérité comme condition du bonheur et l'effort comme condition de l'accomplissement individuel.

Riche d'histoires et d'anecdotes instructives vécues, son parcours souvent difficile reste marqué par un enthousiasme qui n'est pas seulement un trait de caractère mais aussi une volonté de l'esprit. « Créer plutôt que détruire, aimer plutôt que haïr, travailler plutôt que ne rien faire, faire plutôt que dire, s'engager plutôt que critiquer : enthousiasmez-vous ! ».

Une lecture qui redonne de la confiance et de l'énergie (en dépit de nos 0/10 !).

2) Avec une inflation de 4,9% sur un an à fin septembre, le Ministre de l'Économie s'est empressé d'annoncer une augmentation des retraites (régime général de base) de 5.2% à compter du 1^{er} janvier 2024 tout en construisant un budget pour cette même année où l'inflation est prévue à 2,6%. Évidemment les partenaires sociaux ont dû se caler sur cette hausse pour les retraites complémentaires (Agirc-Arrco) qui sont annoncées en revalorisation de 4.9%, dès le 1^{er} novembre. Pendant ce temps les salariés négocient des accords d'entreprises qui prévoient des hausses de l'ordre de 3%...

C'est pourtant un sujet parfaitement documenté par l'Insee : le niveau de vie par unité de consommation des retraités est supérieur à celui des actifs et leur taux de pauvreté est plus bas. Le choc d'inflation est favorable aux indexations des retraites. Il eut été courageux et juste de pratiquer une indexation partielle plutôt que de surcharger les actifs de 14 milliards supplémentaires au profit d'une génération qui a sous-cotisé.

3) Alors que les économies sont en haut de cycle et que les recettes fiscales sont à un niveau record, il ne se passe pas une semaine sans incrimination de la rentabilité « excessive » (vis-à-vis de quoi ?) des entreprises cotées et de critique gourmande de leurs « surprofits » qui se feraient au détriment des salariés et au seul bénéfice des actionnaires. Évidemment au-delà de la critique morale bien française se murissent des nouveaux projets de taxation ou de répartition, alors que les partenaires sociaux sont arrivés comme des grands à [un accord sur le partage de la valeur](#) en début d'année. Ainsi le rachat d'actions semble dans le viseur du Ministre Cazeneuve des Comptes publics. S'il y a beaucoup de choses à dire sur les rachats de titres par les entreprises cotées, il y a bien un doute sérieux sur l'avantage à long terme qu'en tirent les actionnaires : les bourses ont baissé entre 15 et 20% en 2022 et sont à la peine en 2023 alors que les rachats d'actions ont tutoyé leurs niveaux records. Les rachats d'actions ne changent pas la valeur de l'entreprise (qui est constituée de sa capitalisation additionnée de ses dettes) ; ils peuvent augmenter en fait l'endettement (et donc le risque pour l'actionnaire) de celle-ci sans augmenter sa capitalisation. Le très faible niveau des taux d'intérêt pendant plus de 10 ans plus encore que l'évolution positive du cycle des profits a encouragé ces rachats. La hausse des taux d'intérêt et l'inflexion du cycle économique y mettront un terme naturel sans besoin de nouvelles taxes ou contraintes... mais pour cela il faut faire confiance au marché, ce qui n'est guère dans notre culture !

4) La (sur)production de films français : [la Cour des Comptes a enquêté sur le CNC](#) (Centre National du Cinéma) qui est un bon exemple du mal français : la dispersion et l'inefficacité. Ce qui explique peut-être la faible audience internationale de nos réalisations. Savez vous qu'il existe 120 dispositifs d'aide à la production audiovisuelle, que la part du financement public dans les films français est passé de 20 à 28% entre 2012 et 2019 ? Que la France produit 240 films par an (172 il y a vingt ans) ? Qu'un tiers de nos films rassemblent moins de 20 000 spectateurs ? Certes, les ressources du CNC reposent aussi sur les taxes à la billetterie, mais qui participent ainsi au renchérissement du loisir et donc à la raréfaction des spectateurs, surtout en province et dans les milieux modestes. Et cet éparpillement de production ne semble pas permettre l'émergence particulière de talents ou de produits internationaux spectaculaires, mais a certainement des effets de bord sur le budget des intermittents du spectacle...

5) L'Éducation Nationale elle-même (oui, le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale !) [s'alarme du niveau en mathématiques des élèves](#) entrant en 6^e. La moitié d'entre eux ne savent pas répondre à la question : combien y a-t-il de quarts d'heure dans $\frac{3}{4}$ d'heure ? Le rapport s'inquiète de ce que les nombres décimaux et les fractions n'aient aucun sens pour les élèves. Ces déficits de compréhension semblent toucher tous les milieux sociaux. Encore une étude qui confirme le déclassement de notre éducation dans les études Pisa qui soulignent le retard considérable de la France en mathématique qui occupe la dernière place en Europe. Cette note d'alerte du CSEN suit de quelques semaines une note de même teneur sur l'apprentissage et la pratique de la lecture. Voilà les jeunes français bien outillés pour comprendre comment la dette publique a pu atteindre 3 050 milliards d'euros au premier semestre 2023 : une notion bien abstraite...

Parole d'entrepreneur

Octobre 2023

Arnaud Lelache – Président de **AFI-Agence** Française d'Informatique



Passé par les bancs de l'École Alsacienne, Arnaud Lelache ouvre très tôt son esprit sur le monde qui l'entoure. Il apprend le chinois dès la 3^e. C'est d'ailleurs un voyage en Chine en terminale qui le convainc de commencer sa carrière à l'étranger. Après ses classes préparatoires et Supélec, il décroche un double diplôme d'ingénieur en télécoms à Madrid. Il apprend l'espagnol. Et dans son temps libre il développe ses talents de leadership en mettant en scène des pièces de théâtre.

Il démarre sa carrière en Espagne chez Dalet, une entreprise française spécialisée dans les logiciels destinés aux médias et implantée dans une cinquantaine de pays qu'il parcourt au gré des présentations et des projets dont on lui confie la gestion.

Après 7 ans passés chez Dalet, il s'interroge. Il a besoin de donner plus de sens, plus d'impact à sa contribution. Il fait alors un MBA à HEC dans la filière entrepreneur avec en tête de se lancer dans l'entrepreneuriat à mission pour répondre à sa quête de sens. C'est en reprenant l'entreprise informatique de son père en 2005 qu'il trouve son espace de liberté pour conduire son propre projet. L'entreprise peine. Est-ce sa longue pratique de l'Aïkido qui l'a aidé à surmonter l'adversité et à redresser l'entreprise ?

Il lui redonne le souffle dont elle manque et la fait pivoter à force de refinancement et d'innovation. Pour financer et activer l'électrochoc, il mobilise des prêts à l'innovation, le CIR, et son réseau entrepreneurs Supélec, il développe des projets collaboratifs avec d'autres partenaires. Il fait basculer l'entreprise dans le nouveau monde du SaaS. L'entreprise rebondit après 18 mois.

En 2018, il rejoint le réseau **Entrepreneurs' Organization** qui l'aide via un coaching entre pairs à donner un nouvel élan à l'entreprise. Celle-ci dispose à présent d'une avance technologique, d'une mission et de valeurs qui attirent les collaborateurs des entreprises concurrentes.

L'AFI leader des solutions logiciels libres de gestion pour les collectivités locales et les bibliothèques réalise un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros avec une centaine de collaborateurs et un crédo : « améliorer le service rendu par les agents des services publics aux citoyens ».

1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

Mon travail chez Dalet était intellectuellement intéressant, avec des gens intelligents, mais j'avais envie d'avoir plus d'impact. J'ai décidé de prendre du recul en faisant un MBA et de réfléchir à un nouveau projet dans lequel je trouverais le sens que je cherchais.

J'ai alors multiplié les expériences. Notamment une expérience de « moinagement » conduite par un moine bénédictin sur l'éthique d'entreprise et sur les externalités. J'ai réalisé qu'au-delà de la pure rentabilité financière, la plupart des entreprises génèrent des externalités négatives. J'ai voulu m'engager dans une activité avec des externalités positives. Améliorer la qualité des services publics, bien gérés et efficaces, et aider les agents à mieux servir les citoyens est pour moi une source d'amélioration de la société. Cela participe à un vivre ensemble plus efficace et à des services publics moins chers.

En faisant le choix de reprendre l'entreprise de mon père j'ai le privilège de pouvoir donner du sens à mon action et en assumer toutes les conséquences.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

En tant que chef d'entreprise j'ai la responsabilité du cadre sécurisé dans lequel les gens peuvent ou ne peuvent pas exprimer leur créativité. Avec une limite qui est celle de ma vision.

Mon objectif est que les choses fonctionnent sans que j'aie à intervenir. Chacun peut entreprendre dans ce cadre. Ce qui sous-entend en même temps que les gens soient alignés avec ma vision.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

Ce sont d'abord les externalités. C'est ce qu'on a apporté à son environnement à la fin d'un cycle d'exploitation. À la société au sens large, à l'épanouissement des collaborateurs, et enfin à ses investisseurs. Dans cet ordre.

L'entreprise doit être soutenable. Elle doit s'inscrire dans le temps long. Notre entreprise a 40 ans et je suis en train de finaliser notre stratégie pour les 15 prochaines années. Les relations avec les clients, les salariés et le capital s'inscrivent dans le temps long.

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

a/ Réduire la complexité administrative.

On demande aux entreprises aujourd'hui de payer des gens pour rentrer plusieurs fois les mêmes informations dans les systèmes des différents organismes publics. On est dans des situations aberrantes et largement en retard par rapport à d'autres pays européens engagés dans la simplification administrative. Il est essentiel de libérer les entreprises d'obligations qui n'apportent aucune valeur.

b/ Pérenniser le chômage partiel pour les sociétés en difficulté.

Un système utilisé brièvement pendant la crise du covid mais qui est utilisé de façon permanente avec succès au Canada ou en Allemagne. C'est un système qui permet à une entreprise qui traverse une mauvaise passe de ne pas se séparer de ses salariés qualifiés. Il faut bien entendu que la mise en œuvre soit simple et encadrée par certaines conditions pour éviter les abus.

c/ Accompagner la réduction du temps de travail de manière intelligente.

Beaucoup plus intelligente que les 35 heures en tout cas. On a connu une expérience intéressante avec la loi de Robien. Certaines entreprises proposent des organisations nouvelles du type semaine de 4 jours, ou des dispositifs mensualisés ou annualisés.

Ces mécanismes sont créateurs d'emplois. Mais aujourd'hui le surcoût associé est totalement pris en charge par l'entreprise. Alors qu'il y a un intérêt à favoriser publiquement ces mécanismes qui permettent de réduire le chômage, et en même temps le coût de son financement.

Octobre 2023

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1804 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité!

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.

